



PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE PAR L'UNITE SYNDICALE UFAP/FO

Le protocole d'accord signé le 11 mai 2009 comporte 13 points :

♦ 1^{er} point : «**Surveillances spéciales**»

Les instructions de Madame Rachida DATI et la circulaire de Monsieur Claude d'HARCOURT, Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 8 avril 2009 **sont supprimées !**

Dès aujourd'hui, nous allons devoir travailler sur les nouvelles modalités de ces surveillances spéciales, avec cohérence et prise en compte de l'organisation du travail de nuit comme de jour.

C'est un véritable désaveu pour l'Administration Pénitentiaire et les Directeurs aux ordres et bien à l'abri sous leurs parapluies !

♦ 2^{ème} point : «**Arrêt de la retenue de la PSS en cas de congés maladie**»

Depuis 2003, une circulaire de l'Administration Pénitentiaire, relative à la Prime de Sujétions Spéciales (PSS) met en œuvre les modalités de retrait de cette prime en cas de congés maladie. La plupart des Directeurs s'en sont servis comme une véritable mesure disciplinaire !!!

D'ores et déjà, tout comme dans la Police Nationale, sur instruction du Garde des Sceaux et dans l'attente imminente d'un nouveau décret en Conseil d'Etat, **le retrait de la PSS en cas de congé maladie n'est plus appliqué dans l'Administration Pénitentiaire.** Ce prochain décret sanctuarisera la PSS et la figera au salaire brut de l'Agent.

Par ailleurs, la circulaire sur les contrôles maladie du 16 février 2009 est supprimée.

Un travail de fond va être mené afin de revoir les contrôles à la sauce maison où les Directeurs faisaient tout et n'importe quoi en demandant même à des gradés d'aller contrôler des agents !!!

♦ 3^{ème} point : «**Effectifs et service de nuit**»

Depuis des années, l'ensemble des Organisations Professionnelles revendiquait une meilleure gestion des effectifs tant en Surveillants qu'en Gradés dans les petits Etablissements.

A ce jour, 58 établissements fonctionnent avec 3 agents en service de nuit.

Avec ce relevé, l'ensemble de ces établissements passera à 4 agents et cela dès la CAP d'Octobre 2009 pour 20 de ces derniers établissements

De plus, un travail va être mené sur la présence ou non d'un gradé en service de nuit dans ces établissements.

Au delà de ces **174 emplois**, qui n'étaient pas prévus au départ, **177 emplois** nouveaux sont déjà actés. **Cela porte le nombre des emplois nouveaux à 351.**